

# L'École face à de nouveaux abus

Alors que d'autres témoignages surgissent, l'Instruction publique veut rétablir la confiance



**Plan d'action**  
 Vasco Dumartheray, directeur du Centre LAVI d'aide aux victimes, et Anne Emery-Torracinta, conseillère d'État chargée de l'Instruction publique, présentent le plan d'action contre les abus à l'école.  
 LAURENT GUIRAUD

## Une ligne téléphonique d'écoute créée pour les victimes

● Une ligne téléphonique «Abus - Écoute, parler en toute confiance» sera mise en place à la rentrée de janvier à Genève. Une première du genre en Suisse, détaillée hier en conférence de presse par la cheffe du Département de l'Instruction publique (DIP), Anne Emery-Torracinta. Il s'agit d'une cellule d'écoute confidentielle gérée par le Centre LAVI d'aide aux victimes, hors du cadre départemental, s'adressant aux victimes comme aux témoins de situations de harcèlement ou d'abus à caractère sexuel entre des collaborateurs du DIP et des élèves ou des enfants dans le cadre d'activités extrascolaires.

D'ici à la rentrée 2018, un dispositif de prévention sera aussi mis en place pour rappeler aux élèves et au personnel scolaire leurs droits et devoirs. Et une plate-forme de veille pour anticiper les évolutions sociétales sera créée.

«Les articles parus dernièrement ont suscité une très forte émotion. Cela choque et cela bouscule le système», reconnaît Anne Emery-Torracinta. Découvre-t-on un phénomène? «Il n'y a pas d'épidémie de cas. Nous verrons si le dispositif fera ressortir beaucoup de situations.»

Pour l'heure, les affaires en cours touchant le personnel scolaire «se

comptent sur les doigts d'une main». Un cas a été communiqué en août dernier au DIP par le Ministère public. Selon nos renseignements, il s'agit d'un enseignant ayant eu une discussion, sur Internet, à caractère sexuel avec une mineure.

Concrètement, la LAVI dénoncera-t-elle à la justice les cas portés à sa connaissance? «Si la victime ne le souhaite pas, nous n'avons pas l'obligation de le faire, c'est la particularité de la LAVI», remarque son directeur, Vasco Dumartheray.

Cette ligne suffira-t-elle à rassurer? «C'est un premier pas que nous saluons et que nous attendions. Nous

verrons si sa mise en œuvre contribuera à faire en sorte que la situation s'améliore, réagit Pascal Pupet, président de la Fédération des associations de parents d'élèves du postobligatoire (Fappo). Le dispositif ne sera cependant complet, ajoute-t-il, que lorsqu'on aura d'une part dûment sensibilisé et formé le corps enseignant sur cette problématique, et d'autre part lorsque, contrairement à ce qui a pu arriver dans le passé, les enseignants fautifs ne seront pas simplement mutés dans un autre établissement ou réintégré dans un autre service du département.» Les attentes sont fortes. **S.R.**